Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_07-DE

**République Française**
**Département de la HAUTE-SAVOIE**
**Arrondissement de Bonneville**

**SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du lundi 12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :
Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :
Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

## OBJET : MOBILITES ALTERNATIVES - PROXIPOUSS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE LE 12/09/2026

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande de la Mairie de La-Roche-sur-Foron de mettre à disposition le service Proxipouss dans le cadre d'une manifestation organisée le 12/09/2026.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer dans une convention les modalités d'organisation et de financement de cette mise à disposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (18 voix pour) :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition et d'organisation du service Proxipouss le 12/09/2026,

- AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026-10-12-07**

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_07-DE

Fait à Bonneville, le 12 octobre 2026

| Le Président,<br>Stéphane VALLI | La Secrétaire de séance,<br>Hélène PLOUVIER |
|---|---|
| Syndicat Mixte<br>des 4 Communautés de Communes<br>SM4CC | |

**N°2026-10-12-07**